



AssurOnline
L'assurance de faire des économies

Fiche produit Auto Assuronline.

Les 10 avantages de notre Assurance Auto*.

1. Votre devis en quelques clics pour comparer facilement.
2. Une solution d'assurance proposée dans 99% des cas, quels que soient vos antécédents d'assurances.
3. Un tarif avantageux, jusqu'à 30 % moins cher que votre assurance actuelle.
4. 4 formules de garanties pour une Assurance Auto adaptée à vos besoins.
5. Une assistance à 0 km, pour être vraiment tranquille dans tous vos déplacements.
6. Aucune franchise sur la garantie bris de glace.
7. Une option « complément dommage » pour renforcer votre indemnisation lors d'une sinistre
8. La garantie du conducteur pour les dommages corporels subis, à hauteur de 800.000 € maximum.
9. Le règlement rapide des sinistres, et le prêt de véhicule de remplacement en cas d'immobilisation prolongée.
10. Le paiement mensuel de votre cotisation, pour simplifier la gestion de votre budget.

Avantage supplémentaire : - 10 % de réduction sur la cotisation des véhicules propres en formule Tous Risques « Sérénité ».

(*) Voir Conditions générales et Conditions d'assistance.

Les avantages Assuronline pour votre contrat Automobile

Assuronline a négocié pour vous une Assurance Auto qui vous donne accès à un des tarifs très avantageux auprès des Compagnies d'assurances les plus solides et expertes dans leurs domaines.

Pour vous proposer le meilleur tarif, nous comparons instantanément les tarifs de nos compagnies partenaires pour vous offrir le devis le mieux adapté à votre situation personnelle et vous faire faire le maximum d'économies.

Chez Assuronline, vous pouvez réaliser jusqu'à 30% d'économies sur votre assurance auto.

Pour en bénéficier, n'attendez pas, faites un devis dès maintenant et comparez. C'est gratuit, rapide et sans aucun engagement de votre part.

Même si votre date d'échéance est encore lointaine, n'hésitez pas à comparer dès aujourd'hui. En effet, vous bénéficiez chez Assuronline de la garantie « Eurêka » : votre tarif est garanti jusqu'à un an maximum, jusqu'à la date d'effet choisie pour votre nouveau contrat.

Des garanties de protection adaptées à vos besoins.

L'assurance Auto Assuronline comporte 4 formules de garanties pour vous permettre de choisir les garanties adaptées à vos besoins.

Le tableau ci-dessous vous indique clairement le contenu de chaque formule, pour vous guider dans votre choix.

FORMULES	ECO	CONTACT+	CONFORT	SÉRÉNITÉ
Responsabilité Civile	✓	✓	✓	✓
Protection Juridique Recours	✓	✓	✓	✓
Assistance 0 km		✓	✓	✓
Garantie du Conducteur		✓	✓	✓
Bris des Glaces		✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles & technologiques		✓	✓	✓
Attentats		✓	✓	✓
Incendie - Tempête			✓	✓
Vol			✓	✓
Vandalisme				✓
Evénements Naturels				✓
Dommages Tous Accidents				✓
Garantie Complément Dommages			En option	En option

Responsabilité Civile : conformément à l'obligation d'assurance, nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lorsqu'elle est engagée en raison des dommages matériels ou corporels subis par des tiers, dans lesquels le véhicule assuré est impliqué.

Notre garantie correspond aux exigences de la réglementation française et à celles des différentes législations des pays dont le nom figure sur la carte verte.

Nous garantissons les dommages corporels sans limitation de somme, et les dommages matériels dans la limite de 100 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages d'incendie ou d'explosion)

Ces limites sont très supérieures aux limitations introduites dans de très nombreux contrats concurrents.

Protection Juridique Recours/ Défense Pénale et Recours Suite à un Accident : cette garantie permet aux personnes assurées de bénéficier d'une assistance et du règlement des frais correspondants lorsqu'à la suite d'un sinistre (accident dans lequel le véhicule assuré est impliqué) elles sont en litige avec un tiers.

Assistance au véhicule et aux personnes : la gestion des prestations ASSISTANCE du produit NETVOX Assurances est confiée à CORIS ASSISTANCE.

Cette garantie prend en charge les frais de remorquage du véhicule en panne ou accidenté, **sans franchise kilométrique**, l'organisation et la prise en charge d'un véhicule de remplacement en cas d'accident ou de vol, des frais de rapatriement et des frais de retour du véhicule.

Elle est complétée par un ensemble de prestations à destination du conducteur du véhicule assuré et de ses passagers.

Nous garantissons les frais de remorquage à concurrence de 165 € par sinistre, le véhicule de remplacement pendant 4 jours maximum et les frais de rapatriement de l'assuré blessé dans un accident sans limitation de somme.

Les clauses et limites de ces garanties sont reprises dans la Convention d'Assistance NETVOX 01-2008 remis lors de l'établissement du contrat.

Les coordonnées du plateau d'assistance sont reprises sur la carte verte délivrée à la souscription et lors des renouvellements du contrat.

Garantie du Conducteur : nous garantissons l'indemnisation des dommages corporels subis par le conducteur, lors d'un accident engageant le véhicule assuré.

Bris des Glaces : nous garantissons, lors qu'ils sont endommagés du fait d'un bris accidentel, le coût des réparations ou de remplacement du pare-brise, de la lunette arrière, des glaces latérales, des blocs optiques et, s'ils sont en verre ou en matière translucide, du toit ouvrant et des protections de phares.

Cette garantie est accordée à concurrence du coût des réparations, sans limitation de somme.

Vol : nous garantissons le préjudice matériel direct résultant : de la disparition du véhicule à la suite d'un vol, du vol d'éléments du véhicule, des détériorations du véhicule à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol.

La garantie est étendue au vol par ruse ou par violence.

Certains véhicules nécessitent des protections particulières, elles sont reprises aux conditions particulières et sur le devis proposition.

Incendie - Tempête : nous garantissons les dommages subis par le véhicule du fait d'un incendie, de la chute de la foudre ou d'une explosion, ainsi que les dommages de nature électrique subis par les installations et les appareils électriques et électroniques.

Conformément aux dispositions de l'Article L.122-7 du Code des Assurances, sont aussi garantis, au titre de la couverture « Incendie », les dommages causés au véhicule par les effets du vent dû aux tempêtes, aux ouragans ou aux cyclones.

Catastrophes Naturelles & technologiques: nous garantissons les dommages causés au véhicule de manière directe par un événement qualifié de Catastrophe Naturelle ou Catastrophe Technologique par arrêté interministériel.

Attentats : nous garantissons par extension à chaque garantie de dommage souscrite les détériorations causées au véhicule par un attentat, qu'il s'agisse d'un acte de terrorisme, d'une émeute ou d'un mouvement populaire.

Vandalisme : nous garantissons les détériorations causées au véhicule résultant d'un acte de vandalisme.

Événements Naturels : nous garantissons les dommages causés au véhicule de manière directe par l'un des événements suivants : inondation, trombe, tornade, glissement ou affaissement de terrain, lorsque cet événement n'a pas été qualifié de « Catastrophe Naturelle » par les Pouvoirs Publics.

Dommages Tous Accidents : nous garantissons les dommages accidentels subis par le véhicule du fait d'un choc (y compris la chute de la grêle), de son versement, de son immersion.

Garantie Complément Dommages : nous garantissons les autoradios et appareils assimilés, les jantes, les effets, objets et accessoires transportés dans le véhicule.

Pour affiner la découverte du produit AUTO NETVOX et prendre connaissance de l'ensemble des garanties et exclusions du produit, vous pouvez vous reporter aux CONDITIONS GENERALES disponibles en ligne ainsi qu'à la FICHE PRODUIT AUTOMOBILE.

Selon votre situation personnelle et vos besoins, nous vous proposons des garanties auprès des compagnies Gan Eurocourtage ou Equité Groupe Generali.